



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DES VINS DE PROVENCE

Les Arcs, le 29 juin 2022

WINE PARIS, du 13 au 15 février 2023, Paris Expo, Porte de Versailles OUVERTURE DES INSCRIPTIONS ESPACE ENTREPRISES

Date limite d'inscription : 22 juillet 2022//attention nombre de places limité

WINE PARIS 2023 se tiendra du 13 au 15 février 2023 à Paris Expo, Porte de Versailles. Le salon a été créé en 2019 et son potentiel « rencontres business » est encore en croissance.
En 2022 le salon a rassemblé plus de 2800 exposants et 26 000 visiteurs professionnels.

Le CIVP mettra en place un Pavillon Vins de Provence dans le Hall 4. Il est proposé aux entreprises Vins de Provence de participer à ce salon sur les espaces Vins de Provence aménagés et gérés par le CIVP :

- **Un Espace Entreprises Vins de Provence** pour les producteurs et négociants des appellations Côtes de Provence, Coteaux Varois en Provence et Coteaux d'Aix-en-Provence. Chaque entreprise exposante dispose d'un stand individuel et d'un accès à la réserve collective.
- **Un Espace Dégustation Vins de Provence Rosés** : uniquement ouvert aux entreprises exposantes sur le salon (avec le CIVP ou inscrit directement auprès des organisateurs) cet espace est animé par le CIVP, il permet aux visiteurs de déguster les vins des entreprises exposantes sur le salon et ainsi de réaliser une sélection en l'absence d'interlocuteur commercial avant de se diriger vers les entreprises qui ont retenu leur attention. **Les modalités d'inscription pour cet espace vous seront communiquées au cours du dernier trimestre 2022.**

ESPACE ENTREPRISES VINS DE PROVENCE

2 formats de stand vous sont proposés :

1. **UN STAND « STANDARD »** d'environ 6.5m² équipé et aménagé comprenant un meuble d'exposition (signalétique individuelle, comptoir d'accueil, colonne d'exposition, rangement fermé à clé, prise électrique ...), une cave à vin, un espace rendez-vous composé d'une table et 4 chaises et l'accès aux réserves communes (les réserves sont équipées notamment d'étagères, d'un évier, d'une machine à café...). Le stand standard peut être partagé par deux entreprises, cf « Regroupement d'entreprises ».
2. **UN MINI STAND** d'environ 3.5m² qui dispose des mêmes équipements qu'un stand standard mais dont la surface est réduite et qui ne comprend pas d'espace rendez-vous (table et chaises).

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (pour 2 entreprises)

Les entreprises qui le souhaitent peuvent partager un stand standard avec une autre entreprise, ce « regroupement » permet notamment de diviser les coûts d'inscription et de gestion du stand. Le coût d'un stand partagé est celui d'un stand standard plus les droits d'inscription demandés par l'organisateur soit 480€ HT. L'enseigne sur stand disposera des deux logos et le mobilier sera identique au stand standard. **Une seule entreprise réalise l'inscription et le paiement en ligne et informe le CIVP par mail à hgarcia@provencewines.com en indiquant le nom de l'autre entreprise qui partagera le stand.**

FRAIS DE PARTICIPATION

1. STAND

A noter : les coûts de participation (location de surface, prestation techniques, transport ...) ont augmenté de 6 à 10% depuis un an et le CIVP prend à sa charge une partie du coût du stand.

La participation financière pour disposer d'un stand sur l'espace Entreprises Vins de Provence est de :

Stand « MINI » : 3300€ HT /3960€ TTC

Stand « STANDARD » : 5100€ HT /6120€ TTC

STAND STANDARD PARTAGÉ (regroupement de 2 entreprises) : 5580€ HT /6696€ TTC (la différence correspond à 480 € HT supplémentaires de droit d'exposant demandé par l'organisateur)

Ces frais de participation correspondent à la location de surface du stand, son aménagement, les prestations techniques, l'espace attribué dans la réserve collective, une livraison de glace 2 fois par jour, la mise à disposition de verres avec l'assistance lavage et les frais d'exposant indirect.



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DES VINS DE PROVENCE

2. IGP COMPLÉMENTAIRES

Seuls les vins des appellations Coteaux d'Aix-en-Provence, Coteaux Varois en Provence et Côtes de Provence (incluant les DGC Fréjus, Sainte-Victoire, Pierrefeu, La Londe et Notre-Dame des Anges), peuvent être présentés sur votre stand.

Les vins de catégories **IGP tranquilles ou effervescents** ne relevant pas du CIVP **mais issus du territoire**, pourront être présentés moyennant une participation supplémentaire forfaitaire de **500€ HT (600€ TTC)**.

MODALITÉS et CONDITIONS D'INSCRIPTION

Attention le nombre de stand est limité ! Vous devez impérativement vous inscrire en ligne sur la plateforme de gestion des évènements du CIVP ! Pour rappel vous devez vous munir de votre numéro CIVP (que vous pouvez retrouver sur les emailings et sur les factures CIVP) et votre mot de passe, si vous l'avez oublié redemandez en un en ligne et nous vous en enverrons un nouveau.

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 22 juillet et les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Une liste d'attente sera constituée. En cas de désistement après le 25 août les règlements adressés au CIVP seront conservés.

ETAPE 1/ INSCRIPTION EN LIGNE A PARTIR DU 7 JUILLET 16H

[→ INSCRIPTION EN LIGNE CLIQUEZ ICI ←](#)

1. **Remplir le formulaire** en ligne en sélectionnant le format de stand sélectionné
2. **Vous pouvez régler votre participation en ligne sur la plateforme en sélectionnant le mode de paiement souhaité. Le mode de paiement n'entre pas en compte pour l'ordre des inscriptions**
3. **Envoyer la charte d'engagement de l'exposant complétée par mail à hgarcia@provencewines.com**
4. Clôture des inscriptions le vendredi 22 juillet.

ETAPE 2/ CONFIRMATION D'INSCRIPTION & MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Important : les entreprises inscrites doivent être à jour de leurs cotisations et déclarations interprofessionnelles.

A réception de votre inscription en ligne, de l'envoi de la charte signée et complétée accompagnée de votre règlement et une fois votre participation validée par le service comptabilité du CIVP, nous vous confirmerons votre inscription par mail.

En cas d'annulation ou report du salon pour raison sanitaire, les conditions de participation vous seront précisées par mail selon le cadre donné par Vinexposium.

LOGISTIQUE TRANSPORT

- **Groupage** : Afin de faciliter la logistique, le **CIVP organisera un groupage** chez un logisticien, pour les vins des exposants de l'Espace Entreprises et les vins de l'Espace Dégustation Libre avec une **refacturation des coûts** en fin de salon au prorata du nombre de cartons.
- **Réception des vins sur stand** : le dimanche 12 février, jour de montage du stand, une équipe manutentionnaire sera chargée de ranger les cartons dans les réserves pour les mettre en sécurité. Attention : en offrant ce service complémentaire, **le CIVP ne prend en aucun cas la responsabilité d'un carton manquant à votre arrivée sur stand**. La présence des exposants lors du montage est vivement conseillée pour la mise en place du stand et la mise au froid des vins.

Pour tout complément d'information sur l'organisation, n'hésitez pas à contacter **Hélène GARCIA au 04 94 99 50 17 – email : hgarcia@provencewines.com**